



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 22 septembre 2023

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

Journées du 10 septembre

SENIORS – D5 – POULE D

Rencontre N°26521638 DROCOURT USO 2 – BEAUMONT FC 1

1er forfait de DROCOURT.

BEAUMONT bat DROCOURT par forfait 5/0.

Amende de 25€ à DROCOURT.

SENIORS – D7 – POULE C

Rencontre N°26816663 GREPAY AG 1 – MERICOURT FC 2

1er forfait de MERICOURT.

GREPAY bat MERICOURT par forfait 5/0.

Amende de 25€ à MERICOURT.

Match retour à GREPAY.

SENIORS – D5 – POULE E

Rencontre N°226676156 CROISILLES US 2 – TILLOY FC 1

Réserves d'après match de CROISILLES, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 4/4

Amende de 17 € à CROISILLES.

SENIORS – D6 – POULE B

Rencontre N°26522205 ESTEVELLES FC 1 – SAINT-NICOLAS SC 3

Match arrêté à la 59mn sur le score de 5/0 suite à l'intervention des pompiers pour joueur blessé. La rencontre n'ayant pas eu sa durée réglementaire, la Commission donne match à rejouer à une date à fixer par la Commission compétente.

Journées des 16 et 17 septembre

U15 A 8 – POULE B

Rencontre N°27087021 HENIN O 2 – SALLAUMINES AOSC 1

1er forfait de SALLAUMINES.

HENIN bat SALLAUMINES par forfait 5/0.
Amende de 10€ à SALLAUMINES.
Match retour à HENIN.

VETERANS A 8 – POULE B

Rencontre N°26801013 BAILLEUL AS - ANNEQUIN OS

1er forfait de ANNEQUIN.
BAILLEUL bat ANNEQUIN par forfait 5/0.
Amende de 15€ à ANNEQUIN.
Match retour BAILLEUL.

Rencontre N°26801015 GRENAY US – MAISNIL US

1er forfait de MAISNIL.
GRENAY bat MAISNIL par forfait 5/0.
Amende de 15€ à MAISNIL.
Match retour GRENAY.

VETERANS A 8 – POULE C

Rencontre N°26846325 RC BOURS – ATREBATE FC

1er forfait de BOURS.
ATREBATE bat BOURS par forfait 5/0.
Amende de 7.50€ à BOURS.

BRASSAGE U16

Rencontre N°26961338 AIRE OS 1 - -CAMBLAIN FC 1

1er forfait de CAMBLAIN.
AIRE bat CAMBLAIN par forfait 5/0.
Amende de 15€ à CAMBLAIN.

Rencontre N°26962309 BIACHE US 1 – SALLAUMINES AOSC 1

1er forfait de SALLAUMINES.
BIACHE bat SALLAUMINES par forfait 5/0.
Amende de 7.50€ à SALLAUMINES.

Rencontre N°26962492 MARLES COS 1 – DROCOURT USO 1

1er forfait de DROCOURT.
MARLES bat DROCOURT par forfait 5/0.
Amende de 7.50€ à DROCOURT.

BRASSAGE U18 – NIVEAU 2

Rencontre N°27085878 HESDIGNEUL US 1 – VENDIN AS 1

1er forfait de VENDIN.
HESDIGNEUL bat VENDIN par forfait 5/0.
Amende de 15€ à VENDIN.

Rencontre N°26982601 LABOURSE RC 1 – LILLERS FC 2

1er forfait de LABOURSE.
LILLERS bat LABOURSE par forfait 5/0.
Amende de 7.50€ à LABOURSE.

Rencontre N°26986035 NOYELLES GLT AC 1 – ENT. ANNEZIN/BETHUNE AFCLL 1

1er forfait de ENT. ANNEZIN/BETHUNE.
NOYELLES GLT bat ENT. ANNEZIN/BETHUNE par forfait 5/0.
Amende de 15€ à BETHUNE.

BRASSAGE U15 – NIVEAU 2

Rencontre N°26984945 ARRAS ASPTT 1 – ARTESIEN SC 1

1er forfait de ARRAS.

1er forfait de ARTESIEN.

Amende de 15€ à ARRAS.

Amende de 15€ à ARTESIEN

Rencontre N°26984529 BETHUNE AFCLL 1 – BRUAY USO 2

1er forfait de BETHUNE.

BRUAY bat BETHUNE par forfait 5/0.

Amende de 15€ à BETHUNE.

Rencontre N°26985713 MERICOURT FC 1 – ANNAY FC 1

1er forfait de ANNAY.

MERICOURT bat ANNAY par forfait 5/0.

Amende de 7.50€ à ANNAY.

COUPE CICA SENIORS

Rencontre N°27089087 LILLERS FC 3 – BOUBERS CONCHY US 2

Forfait de BOUBERS CONCHY.

LILLERS bat BOUBERS CONCHY par forfait 5/0

Amende de 25€ à BOUBERS CONCHY.

Rencontre N°27089259 CALONNE RC 2 – ABLAIN US 2

Forfait de CALONNE.

ABLAIN bat CALONNE par forfait 5/0

Amende de 25€ à CALONNE.

Rencontre N°27089262 CALONNE FCC 3 – HAM US 2

Forfait de HAM.

CALONNE bat HAM par forfait 5/0

Amende de 25€ à HAM.

BRASSAGE U18 – NIVEAU 2

Rencontre N°26982863 BEAUMETZ SUD ARTOIS 1 – ARRAS OF 1

Réserves d'avant match de ARRAS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 4/5

Amende de 17 € à ARRAS.

BRASSAGE U15 – NIVEAU 2

Rencontre N°26985714 MONTIGNY FC 1 – AVION CHTS US 1

Match arrêté à la 47mn sur le score de 0/8 pour joueur blessé. La rencontre n'ayant pas eu sa durée réglementaire, la Commission donne match à rejouer à une date à fixer par la Commission compétente.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.**

**Le Secrétaire,
Marc TINCHON.**